

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RODEZ - 1203 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 05/12/2025 - 7956 - 1997 B 00208 - 414 608 414 - 2PM HOLDING

2PM HOLDING

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 628 060.00 euros

Siège social : PEYREBRUNE

12300 FIRMI

R.C.S. RODEZ 414 608 414

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT

SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2025

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte de 95 094.81 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

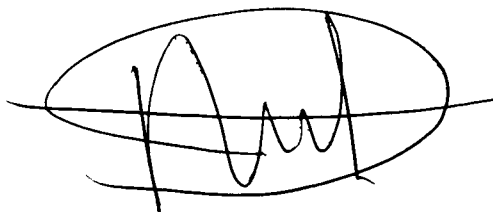
Autres réserves pour	53 737.09 euros
Report à nouveau débiteur pour	41 357.72 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices antérieurs ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	Taux	
31/12/2023	0	0	40 %	0
31/12/2022	400 000	0	40 %	0
31/12/2021	0	0	40 %	0

Le président,

Philippe MOLENAT



2PM HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 628 060.00 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 FIRMI
R.C.S. RODEZ 414 608 414

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024
TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2025

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte de 95 094.81 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

Autres réserves pour	53 737.09 euros
Report à nouveau débiteur pour	41 357.72 euros

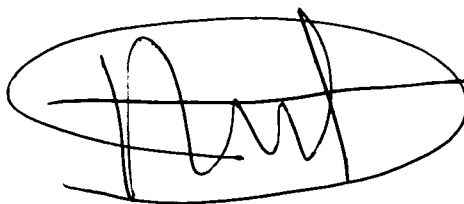
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices antérieurs ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	Taux	
31/12/2023	0	0	40 %	0
31/12/2022	400 000	0	40 %	0
31/12/2021	0	0	40 %	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Philippe MOLENAT



2PM HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 628 060.00 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 FIRMI
R.C.S. RODEZ 414 608 414

RAPPORT DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2024

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons, ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice

La situation de la Société, à la clôture de l'exercice écoulé, apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan. Il souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023	Ecart en Euro
ACTIF IMMOBILISE	1 561 858.20 euros	1 596 366.63 euros	-34 508.43
ACTIF CIRCULANT	1 700 834.53 euros	1 967 461.01 euros	-266 626.48
REGULARISATION ACTIF	715.17 euros	603.23 euros	+111.94
TOTAL DE L'ACTIF	3 263 407.90 euros	3 564 430.87 euros	-301 022.97

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023	Ecart en Euro
CAPITAL SOCIAL	628 060.00 euros	628 060.00 euros	/
PRIMES D'EMISSION	2 384 681.75 euros	2 784 681.75 euros	-400 000.00
RESERVE LEGALE	62 806.00 euros	62 806.00 euros	/
AUTRES RESERVES	53 737.09 euros	/	+53 737.09
RESULTAT EXERCICE	-95 094.81 euros	53 737.09 euros	-148 831.90
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 034 190.03 euros	3 529 284.84 euros	-495 094.81
DETTES	229 217.87 euros	35 146.03 euros	+194 071.84
TOTAL DU PASSIF	3 263 407.90 euros	3 564 430.87 euros	-301 022.97

L'activité de la Société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

	Exercice 31/12/2024 12 mois	Exercice 31/12/2023 12 mois	Ecart en Euro
VOLUME DE PRODUCTION	125 669.12 euros	110 974.31 euros	+14 694.81
TOTAL PRODUITS D'EXPL.	125 671.81 euros	110 978.85 euros	+14 692.96
TOTAL CHARGES D'EXPL.	132 871.18 euros	112 317.79 euros	+20 553.39
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 199.37 euros	-1 338.94 euros	-5 860.43
RESULT. COURANT AV.IMP.	49 201.18 euros	53 737.09 euros	-4 535.91
RESULTAT NET COMPTABLE	-95 094.81 euros	53 737.09 euros	-148 831.90

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par des produits de participations financières détenues par la Société pour un montant de 0.00 euros, et par un volume de production qui s'est élevé à 125 669.12 euros, contre 110 974.31 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 13.24 %.

L'activité principale de la Société 2PM HOLDING étant une activité financière, la déduction des charges financières aux produits de participations fait apparaître un résultat financier de 0.00 euros.

La déduction des coûts d'achat des marchandises vendues et des matières premières permet de dégager une marge brute de 125 669.12 euros, représentant 100.00 % du volume de production hors taxes, contre 110 974.31 euros, soit 100.00 % du volume de production pour l'exercice précédent.

Après déduction des charges d'exploitation, il se dégage un résultat d'exploitation de -7 199.37 euros, contre -1 338.94 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 5 860.43 euros.

Après déduction des charges d'exploitation, il se dégage un résultat courant avant impôt de 49 201.18 euros, contre 53 737.09 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 8.44 %.

Compte tenu d'un résultat financier de 53 950.55 euros contre 55 076.03 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 49 201.18 euros contre 53 737.09 euros pour l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, - du résultat exceptionnel de -144 295.99 euros contre 0.00 euros au titre de l'exercice précédent - de l'impôt sur les bénéfices de 0.00 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette comptable de 95 094.81 euros, contre un bénéfice de 53 737.09 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31/12/2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 263 407.90 euros contre 3 564 430.87 euros pour l'exercice précédent.

Situation et activité des filiales au cours de l'exercice

Filiales et Participations	Capital Social	Réserves et report à nouveau	Quote- part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	C.A.H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
EURL ZONE DU CENTRE	1500	27 272	100.00	1500	83 573	5 817
EURL LE WILSON	4 000	78 325	100.00	197 230	396 963	- 21 288
SAS STAR PIZZA	1000	- 31 444	51.00	510	157 651	3 950

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Insatisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons porter tous nos efforts au développement de notre volume de production, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la Société en matière de recherche et de développement

L'objet même de notre Société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre Président.

Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons, la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

Fournisseurs au 31/12/2024	Echus	Solde à échoir	A échoir 1 à 30 jours	A échoir 31 à 60 jours	A échoir + de 60 jours
Compte 401	0	2 160.00	0	1 208.76	1 974.00
Fournisseurs au 31/12/2023	Echus	Solde à échoir	A échoir 1 à 30 jours	A échoir 31 à 60 jours	A échoir + de 60 jours
Compte 401	0	2 160.00	0	0	87.11

Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

Conformément aux dispositions de l'article L.464-2, alinéa 5 du Code de Commerce, le président déclare ne pas avoir été condamné par l'Autorité de la Concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles.

Administration et contrôle de la société

Les mandats des commissaires aux comptes venant à expiration, la gérance propose de ne pas renouveler leurs mandats et de ne pas les remplacer.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte de 95 094.81 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

Autres réserves pour	53 737.09 euros
Report à nouveau débiteur pour	41 357.72 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les exercices antérieurs, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	Taux	
31/12/2023	0	0	40 %	0
31/12/2022	400 000	0	40 %	0
31/12/2021	0	0	40 %	0

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.4 du même code.

Rapport spécial sur les opérations visées par l'article L.227-10 du Code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L.227-10 du code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

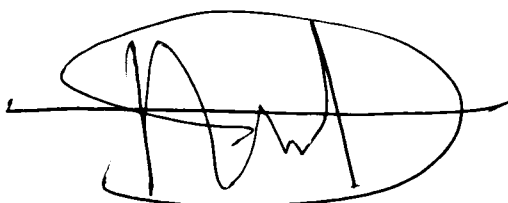
Conclusion

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Nous espérons que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président, pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Le président,

Philippe MOLENAT



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01/01/2024		et clos le 31/12/2024		Régime simplifié d'imposition		☐ réel normal		☒	
Si option pour le rég. optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (ets de transport maritime)						☐		SI PME innovantes ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société:					Adresse du siège social:				
SAS 2PM HOLDING					PEYREBRUNE				
SIRET 4 1 4 6 0 8 4 1 4 0 0 0 3 6					12300 FIRMI FR				
Adresse du principal établissement:					Ancienne adresse en cas de changement:				
PEYREBRUNE									
12300 FIRMI FR									
REGIME FISCAL DES GROUPES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:									
N° FRP									
SIRET									
B ACTIVITE									
Activités exercées ADMINISTRATION D'ENTREPRISES								Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)									
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		0		Déficit	
2 Plus-values		PV à long terme impos. à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
								PV exonérées (art.238 quindecies)	
3.Abattements sur le bénéfice et exonérations									
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐			Jeunes entreprises innovantes ☐			Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐			Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐			Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐			
Société d'investissement immobilier côtée ☐			Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐			Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			Autres dispositifs ☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)						Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :									
dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%									

EXEMPLAIRE GÉNÉRAL
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé
			CLIO
Nom et adresse du prof. de l'expertise comptable (indépendant/salarié?): ASS O.G.E.A. 12 Tél : 0565772300 77674398100032 ASS.DE GESTION ET DE COMPTABILITE RUE SAINT CHRISTOPHE 12000 RODEZ FR		Examen de Conformité Fiscale ☐ Nom et adresse du prestataire	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : N° d'agrément du CGA		Nom et adresse du conseil (indépendant ou salarié?): Tél :	
		Visa : CGA ☐ Viseur conventionné ☐	

①

BILAN - ACTIF

2050

Désignation de l'entreprise :		SAS 2PM HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de		1 2	
Adresse de l'entreprise		PEYREBRUNE		12300		FIRMI	
Durée de l'exercice précédent *		1 2		Néant		☐	
Numéro SIRET		4 1 4 6 0 8 4 1 4 0 0 0 3 6					

				Exercice N clos le, 31/12/2024		
		Brut		Amortissements, provisions 2		
				Net		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	95 000	AI	95 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN	157 171	AO	157 171	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	1 066 088	AQ	167 987	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	106 613	AU	59 297	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	364 240	CV	364 240	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	30	BI	30	
TOTAL (II)		BJ	1 789 143	BK	227 285	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	10	BW	10	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 787	BY	4 787
		Autres créances (3)	BZ	1 080 529	CA	1 080 529
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :).	CD	98 000	CE	98 000
Disponibilités		CF	517 507	CG	517 507	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	715	CI	715	
	TOTAL (III)	CJ	1 701 549	CK	1 701 549	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 490 693	1A	227 285	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		95 000	(2) Part à moins d'un an des immob. financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve Immobilisations de propriété : *			Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise				SAS 2PM HOLDING		Néant ☐			
						Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé628 060)					DA	628 060		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,					DB	2 384 681		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <table><tr><td>EK</td><td></td></tr></table>)					EK		DC	
	EK								
	Réserve légale (3)					DD	62 806		
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <table><tr><td>B1</td><td></td></tr></table>)					B1		DF	
	B1								
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <table><tr><td>EJ</td><td></td></tr></table>)					EJ		DG	53 737
	EJ								
	Report à nouveau					DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(95 094)		
	Subventions d'investissement					DJ			
Provisions réglementées *					DK				
TOTAL (I)					DL	3 034 190			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM			
	Avances conditionnées					DN			
	TOTAL (II)					DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP			
	Provisions pour charges					DQ			
	TOTAL (III)					DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligataires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <table><tr><td>EI</td><td></td></tr></table>)					EI		DV	219 216
	EI								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	7 577		
	Dettes fiscales et sociales					DY	2 423		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ			
Autres dettes					EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB			
	TOTAL (IV)					EC	229 217		
	Ecart de conversion passif * (V)					ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	3 263 407		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B			
	(2)		Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C			
		Dont	Écart de réévaluation libre			1D			
			Réserve de réévaluation (1976)			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	229 217		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH			

Désignation de l'entreprise :		SAS 2PM HOLDING				Exercice N		Néant ☐			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	biens *	FD		FE		FF					
	Production vendue services *	FG	125 669	FH		FI	125 669				
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	125 669	FK		FL	125 669				
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP					
	Autres produits (1) (11)					FQ	2				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	125 671			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS				
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	57 451			
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	19 802			
	Salaires et traitements *						FY	14 213			
	Charges sociales (10)						FZ	6 889			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : dotations aux amortissements						GA	34 508		
		Sur immobilisations : dotations aux provisions						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	6			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	132 871			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(7 199)				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	54 063			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	2 450			
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	56 513			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	112			
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	112			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	56 400				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	49 201				

Désignation de l'entreprise

SAS 2PM HOLDING

Néant ☐

				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	141 845
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	2 450
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	144 295
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(144 295)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	182 185	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	277 280	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(95 094)
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		1G	
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *		HP	
		Dont - Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	47 178
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PERTE C/C MS CASH			141 845		
VCN PART MS CASH			2 450		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Annexe comptable

Exercice

du

01/01/2024

au

31/12/2024

SAS 2PM HOLDING
ADMINISTRATION D'ENTREPRISES
PEYREBRUNE
12300 FIRMI

RODEZ, le 02 avril 2025

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 263 407.90 euros

Le résultat net comptable est une perte de 95 094.81 euros

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/04/2025 12:03:28:35 par le dirigeant.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- **Créances et dettes** : les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs
- La dépréciation des créances clients
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- La dépréciation des stocks
- Les impôts différés « actifs »
- Le chiffre d'affaires
- Les « covenants » bancaires

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros)

Frais d'établissement =

Fonds commercial =

Actif immobilisé, les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	95 000.00	0.00	0.00	95 000.00
Immob. corporelles	1 329 873.75	0.00	0.00	1 329 873.75
Immob. financières	366 720.00	0.00	2 450.00	364 270.00
Total	1 791 593.75	0.00	2 450.00	1 789 143.75

Amortissements	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immob. corporelles	192 777.12	34 508.43	0.00	227 285.55
Immob. financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	192 777.12	34 508.43	0.00	227 285.55

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Natures des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
DROIT AU BAIL	95 000.00	0.00	95 000.00	non amortiss.
TERRAINS	157 171.50	0.00	157 171.50	non amortiss.
BATIMENTS	1 066 088.50	167 987.97	898 100.53	de 30 à 50 ans
INSTALLATIONS GENERALES ZONE DU	83 566.07	37 071.36	46 494.71	de 7 à 40 ans
MATERIEL DE BUREAU	2 433.24	1 903.38	529.86	de 2 à 3 ans
MOBILIER	20 614.44	20 322.84	291.60	de 4 à 5 ans
TITRES PART ZONE DU CENTRE	1 500.00	0.00	1 500.00	non amortiss.
TITRES PART SARL LE WILSON	197 230.00	0.00	197 230.00	non amortiss.
TITRES PART SAS STAR PIZZA	510.00	0.00	510.00	non amortiss.
AUTRES TITRES DE PARTICIP	165 000.00	0.00	165 000.00	non amortiss.
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	30.00	0.00	30.00	non amortiss.
Total	1 789 143.75	227 285.55	1 561 858.20	

Créances représentées par des effets de commerce : =

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (SUITE)

Etat des créances : = 1 450 312.46

	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	364 270.00	0.00	364 270.00
Actif circulant	1 085 327.29	1 085 327.29	0.00
ch.constaté d'avance	715.17	715.17	0.00
Total	1 450 312.46	1 086 042.46	364 270.00

Provisions pour dépréciation = 0.00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Produits à recevoir par postes du bilan = 286.00

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	0.00
Clients et comptes rattachés	0.00
Autres créances	286.00
Disponibilités	0.00
Total	286.00

Charges constatées d'avance : = 715.17

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires
liées à l'exploitation normale de l'entreprise

4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts sociales) : = 40 520.00

	nombre	valeur nominale	Cap.Social
Titre début d'exercice	40 520	15.50	628 060.00
Titre émis			
Titre remboursés ou annulés			
Titre fin d'exercice	40 520	15.50	628 060.00

Provisions : = 0.00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Prov. règlementées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. risques & charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. dépréciation	2 450.00	0.00	0.00	2 450.00	0.00
Total	2 450.00	0.00	0.00	2 450.00	0.00

Etat des dettes : = 229 217.87

	MONTANT BRUT A 1 AN AU PLUS	+ 1 AN - 5 ANS	+ DE 5 ANS
Etabl. de crédit			
Dettes fin. & div.	219 216.35	219 216.35	
Fournisseurs	7 577.66	7 577.66	
Dettes fisc. & soc.	2 423.86	2 423.86	
Dettes s/immob.			
Autres dettes			
Prod.const.d'avance			
Total	229 217.87	229 217.87	0.00

Dettes représentées par des effets de commerce : = 0.00

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : = 2 244.94

Emprunts et dettes établ.de crédit : = 0.00

Fournisseurs : = 2 234.90

Dettes fiscales et sociales : = 10.04

Emprunts et dettes financières diverse : = -38 178.62

Produits constatés d'avance : = 0.00

Autres informations :

- Indemnité fin de carrière :

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est l'évaluation de l'indemnité dûe à la date de clôture. Elle retient une indemnité estimée en fonction du salaire moyen de l'année multiplié par les droits acquis à la fin de cet exercice comptable.

Compte tenu de ces hypothèses l'engagement pour indemnités de fin de carrière au 31/12/2024 s'élève à 0.00 euros.

5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires : = 125 669.12

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	109 175.11	87.00 %
Produits des activités annexes	16 494.01	13.00 %
Rabais, remises & ristournes accordés		
Total	125 669.12	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'au dossier de présentation des comptes, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6- AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés = 0.00

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	0.00
Avals & cautions	0.00
Crédits-bails mobiliers	0.00
Crédits-bails immobiliers	0.00
Autres engagements	0.00
Total	0.00

Engagements reçus = 0.00

Nature des engagements reçus	Montant
Avals & cautions & Garantis	
Autres engagements	
Total	0.00

7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES (Euros)

7.1 - Produits à recevoir :

ASSOCIES C.C.INTER.COURUS 38 178.62
 JORDAN FOURNIE 286.00
 Total produits à recevoir : 38 464.62

7.2 - Charges constatées d'avance :

ASSURANCE HABITATION JARDIN AGENOR D'AVANCE 76.10
 ASSURANCE HABITATION RESIDENCE 3L D'AVANCE 61.48
 ASSURANCE HABITATION ST JUERY D'AVANCE 21.89
 ASSURANCE HABITATION FRANÇOIS FABIE D'AVANCE 124.09

7.2 - Charges constatées d'avance :

7.3 - Charges à payer :

7.4 - Produits constatés d'avance :

Total produits constatés d'avance: 0.00

8- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]

Sommaire

PREAMBULE	Page	1
1- REGLES ET METHODES COMPTABLES	Page	1
2- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	Page	2
3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros)	Page	2
Actif immobilisé mouvements de l'exercice	Page	2
Détail des immobilisations et amort. en fin de période	Page	2
Etat des créances	Page	3
Provisions pour dépréciation	Page	3
Produits à recevoir par postes du bilan	Page	3
4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF	Page	4
Capital social (actions ou parts sociales)	Page	4
Provisions	Page	4
Etat des dettes	Page	4
5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation du chiffre d'affaires	Page	5
6- AUTRES INFORMATIONS		
Engagements donnés	Page	5
Engagements reçus	Page	5
7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES		
7.1 - Produits à recevoir	Page	5
7.2 - Charges constatées d'avance	Page	5
7.3 - Charges à payer	Page	6
7.4 - Produits constatés d'avance	Page	6
8- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Page	6

« 2PM HOLDING » S.A.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 628.060 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 – FIRMI

414 608 414 RCS RODEZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2024

Georges GOYON

Commissaire aux Comptes
inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la C.R.C.C.de DIJON



Aux Associés,

En exécution de notre mission légale et obligatoire de commissaire aux comptes de votre société qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, nous vous présentons notre rapport sur vos comptes annuels relatifs à votre exercice – année civile 2024, clos le **31 DÉCEMBRE 2024**, et portant sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de la société « **2PM HOLDING** » S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justification de nos appréciations,
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels en nous appuyant sur la base des éléments disponibles à cette date, et ce dans un contexte évolutif de crise sanitaire très grave liée à l'augmentation des matières premières et de l'énergie.

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire annuelle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « **2PM HOLDING** » S.A.S. relatifs à votre exercice – année civile 2024, clos le 31 DÉCEMBRE 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » qui figure ci-après dans ce présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période qui va du 1^{er} JANVIER 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées à votre connaissance s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels de la société.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes annuels, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du dirigeant de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments ultérieurs qui pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations sous-jacentes de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MÂCON, le 12 juin 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Georges GOYON

Commissaire aux Comptes
inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la C.R.C.C. de DIJON